



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 septembre 2019 à 20 heures 00 minutes  
à la mairie

**Présents :** M. BARRAULT Serge, M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

**Procuration(s) :** Mme BEZELGA Monique donne pouvoir à M. BOUCHET Roland

**Absent(s) :** M. MONTOUX François,

**Excusé(s) :** Mme BEZELGA Monique

**Secrétaire de séance :** Mme PEAUD Pascale

**Président de séance :** M. BOUCHET Roland,

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 22 juillet 2019.

### **2019-058 MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER » POUR 2020**

Conformément à la loi NotRe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modifications des statuts du Syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

### **2019-059 ADHESION DE COLLECTIVITES AU SYNDICAT « EAUX DE VIENNE – SIVEER »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la demande d'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au Syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

### **2019-060 DROIT A OPPOSITION AU RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le retrait de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2019-061 AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER**

Vu les sollicitations des administrés habitant le long de la R.D. 741 au lieu-dit « Les Grêles » sur la commune d'Aslonnes, pour la réalisation d'un cheminement piétonnier afin de sécuriser les élèves se rendant à pied à la Villedieu-du-Clain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'accord technique de travaux proposé par la Direction des Routes du Département de la Vienne,
- donne à Monsieur le Maire pour signature de l'accord technique de travaux et tout document y afférent.

## **2019-062 CLASSEMENT DES VOIES DU LOTISSEMENT DE LA TOUCHE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le classement dans la voirie communale de la rue de la Touche et l'allée des Prunus,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

## **2019-063 CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création à compter du 14 octobre 2019 d'un emploi permanent au grade d'Agent de Maîtrise Territorial à temps complet pour assumer les fonctions de directeur des services techniques
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **2019-064 REPRISE DE L'ACTIVITE DU COMMERCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletins secrets :

- retient la candidature de Monsieur Willy BREYTON à 8 voix « pour » pour la reprise de l'activité bar/tabac/épicerie/restaurant ; Monsieur Laurent GOUBERT et Madame Virginie MUSIO ayant obtenus 5 voix « pour » et Madame Delphine LE BARS zéro voix,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des baux et de tout document y afférent.

## **2019-065 SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES « LIVRE M. ARLAUD »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la suppression de la régie recettes pour l'encaissement de la vente du livre de M. ARLAUD,
- que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 200,00 € est supprimée,
- que la suppression de cette régie prendra effet dès le 1<sup>er</sup> décembre 2019,
- que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

## **2019-066 A.L.S.H. REMUNERATION DES ANIMATEURS LE MERCREDI APRES-MIDI AU 16 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe les forfaits de rémunération des animateurs pour les mercredis après-midi à savoir :

CATEGORIES	FORFAIT/JOUR/SALAIRE BRUT
Animateur diplômé (B.A.F.A. ou en cours)	34,20 €
Animateur diplômé/accompagnateur	41,92 €
Animateur non diplômé	25,54 €
Animateur non diplômé/accompagnateur	33,25 €

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée:

- que l'Association Sportive d'Aslonnes créée en 1972 reprend vie avec un nouveau bureau, des cours pour les enfants le mercredi après-midi et des matchs le samedi et le dimanche après-midi auront lieu sur le stade d'Aslonnes,
- que les lots n° 38-2 et 45-2 du lotissement de La Touche sont réservés et en attente de la confirmation d'achat,
- que le repas des aînés aura lieu le dimanche 20 octobre 2019 à 12 h à la salle polyvalente.

Fait à ASLONNES, le 17 septembre 2019  
Le Maire,  
Roland BOUCHET

